



Nombre de conseillers en exercice : 17 De présents : 13 De pouvoirs : 4 De votants : 17 Convocation du : 15/11/2019	<p><b>L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b></p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M<sup>me</sup> Janine COLARD, M<sup>me</sup> Chantal DELAPRÉ, M. Christophe PAJOT, M. Joël PERROCHEAU, M. Ernest NAVARRE, M<sup>me</sup> Emmanuelle BOUTOLLEAU, M<sup>me</sup> Catherine CHAIGNE, M. Serge HOCQUARD, M<sup>me</sup> Brigitte CHAIGNEAU, M. Denis DELHOMMEAU, M. Grégoire TERTRAIS et M. Ludovic CHETANNEAU.</p> <p><u>Absents</u> : M. Gilles GIGAUD, M<sup>me</sup> Alexandra ALLARD, M<sup>me</sup> Agathe CHIFFOLEAU, M<sup>me</sup> Pierrette DULOU.</p> <p><u>Pouvoirs donnés</u> : M. Gilles GIGAUD à M. Joël PERROCHEAU ; M<sup>me</sup> Alexandra ALLARD à Chantal DELAPRÉ ; M<sup>me</sup> Agathe CHIFFOLEAU à M. Patrice PAGEAUD ; M<sup>me</sup> Pierrette DULOU à M. Serge HOCQUARD.</p>
M. Ludovic CHETANNEAU a été nommé secrétaire de séance	

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2. DECISIONS PRINCIPALES DU MAIRE ENTRE LE 17 OCTOBRE ET LE 21 NOVEMBRE 2019

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

### COMPTABLES :

- Signature de 2 devis auprès de l'entreprise VLOK pour locations de nacelles :
  - dans le cadre de l'installation des illuminations de Noël. Montant : 812,98€ HT,
  - Intervention sur la toiture de la salle omnisports. Montant : 144,71€ HT.
- Signature d'un devis auprès de l'entreprise GEOUEST pour mission complémentaire de maîtrise d'œuvre Lotissement La Petite Chauvière. Montant : 1 000€ HT.
- Signature d'un devis auprès de KGMAT pour l'acquisition d'une tyrolienne à siège. Montant : 3 960€ HT.
- Signature d'un devis auprès d'EVP pour les terrassements nécessaires à l'implantation de la tyrolienne. Montant : 3 316,86€ HT.
- Signature de 2 devis auprès de l'entreprise « A l'art Rénovation » pour :
  - Réfection d'un mur de clôture du cimetière. Montant : 5 770€ HT,
  - réparation de l'enduit du muret de clôture. Montant : 225€ HT.
- Signature de 2 devis auprès de l'entreprise « DANIAU TP » pour :
  - Remplacement poteaux et lisses en bois – La Barre. Montant : 319€ HT,
  - remplacement poteaux et lisses en bois – Allée des Charmes. Montant : 713€ HT.
- Signature d'un devis auprès de l'entreprise « REMAUD SARL » pour le remplacement des luminaires de la salle des sports. Montant : 1 508,40€ HT.

## REGLEMENTAIRES :

- Arrêtés portant permission de voirie A\_2019\_172\_V et de circulation A\_2019\_173\_PM délivrés à VALOT TP pour travaux de finitions du Lotissement La Petite Chauvière - « Rue des Ecureuils ».
- Arrêté portant permission de voirie A\_2019\_174\_V délivré à MME ROCHER pour réalisation d'un busage de fossé à La Renaudière.
- Arrêté portant interdiction de circuler A\_2019\_162\_PM délivré à la SNCF pour reprise du nivellement du PN 22 au Senil.
- Arrêté portant circulation alternée A\_2019\_163\_PM délivré à Enedis pour travaux électriques rue de la louvetière.
- Arrêtés portant interdiction de circuler A\_2019\_167\_PM et A\_2019\_171\_PM délivrés à SARL GUILBAUD pour pose d'armoires THD dans la cadre du déploiement de la fibre optique.

## 3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

---

### 3.1 COMPTE-RENDU SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019

M. le Maire revient sur les principales délibérations adoptées lors du dernier conseil communautaire. Pas de remarques particulières.

Concernant l'ISDND, Monsieur le Maire précise que le Préfet lui a transmis une invitation pour une réunion sur site. Il invite l'ensemble des conseillers intéressés par l'affaire à y assister. Celle-ci se déroulera mardi 3 décembre à 15h.

### 3.2 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DEPUIS LE 17 OCTOBRE

Emmanuelle BOUTOLLEAU évoque la reconduction en 2020 du SHOW TIME FESTIVAL qui présente un bilan à l'équilibre. Monsieur le Maire précise que les élus communautaires ont souhaité laisser une 2<sup>nd</sup>e chance à cet événement.

Concernant les foyers des jeunes, des réflexions sont en cours pour développer les mises à dispositions d'animateurs jeunesse auprès des associations Familles Rurales (dont Ste-Flaive). Les limites des fonctionnements en autonomie pour la plupart sont assez criantes. L'idée serait donc de proposer une offre de loisirs davantage encadrée.

Pour les manifestations associatives, la CCPA mettra à disposition une scène mobile dont elle vient de réaliser, grâce à une subvention du Département, l'acquisition.

Serge HOCQUARD précise que l'opération 1000 arbres au Pays des Achards est reconduite. Les commandes seront dorénavant réalisées auprès de la chambre d'agriculture pour un prix légèrement inférieur.

### 3.3 PACTE FISCAL ET FINANCIER – AVENANT N°2

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2014\_04\_01 du Conseil municipal du 17 avril 2014 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**Vu** la délibération n° 2017\_02\_02 du Conseil municipal du 9 mars 2017 adoptant le pacte fiscal et la convention triennale 2017-2019,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 8 mars 2018 approuvant l'avenant n°1 portant sur la révision du versement d'une dotation de solidarité communautaire,

---

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver l'avenant n°2 sur le prolongement de la durée de la convention triennale 2017-2019 du pacte fiscal et financier entre la Communauté de Communes et la commune de Sainte-Flaive-des-Loups, soit d'un an, prenant fin au 31 décembre 2020.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document utile à ce dossier.

## 4. URBANISME ET TRAVAUX

---

### 4.1 - VENTE D'UN BATIMENT A VILLENEUVE

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est devenue propriétaire en février 2019 de la parcelle cadastrée YI 164 d'une superficie de 7 795M2 sise à Villeneuve.

L'avis des Domaines a été rendu estimant la valeur vénale à 215 000€ pour l'ensemble à savoir la vente du bâtiment existant et de ses annexes en décrochant 2 000M2. Le reste de la parcelle soit 5 295M2 resterait propriété communale.

Comme évoque lors de la séance précédente, Monsieur le Maire indique que l'association éducative nommée « l'école de la liberté » s'est portée acquéreuse.

Monsieur Delhommeau demande si d'autres personnes physiques ou morales se sont portées acquéreuses du bien. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la seule offre ferme proposée sur ce prix de vente.

Vu le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 17 octobre 2019,

Vu l'avis des Domaines en date du 23 octobre 2019,

Après avoir discuté à la majorité des membres présents (13 voix POUR – 4 CONTRE), le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la vente du bâtiment et de ses annexes par division de la parcelle cadastrée YI 164,
- **FIXE** le montant de la vente à 225 000€ frais d'agence inclus, ces derniers s'élevant à 10 000€,
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- **INDIQUE** que la vente sera réalisée en l'étude de Maître CHAIGNEAU aux Achards,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

### 4.2 – LOTISSEMENT DU PRE : EXTENSION DES RESEAUX EAU POTABLE ET ELECTRICITE

---

Monsieur le Maire présente les projets d'extension des réseaux eau potable et réseau électrique sur le Lotissement du Pré.

Les conventions relatives à ces extensions précisent les modalités techniques et financières de ces opérations.

Concernant l'extension du réseau d'eau potable, le montant total des travaux s'élève à 15 597,76€ HT avec un montant de participation communale à hauteur de 9 358,66€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour un montant de participation communale à hauteur de 9 358,66€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dont la convention à intervenir avec Vendée Eau.

Concernant l'extension du réseau électrique, le montant total des travaux s'élève à 71 848€ HT avec un montant de participation communale à hauteur de 57 821€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour un montant de participation communale à hauteur de 57 821€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dont la convention à intervenir avec le SyDEV.

#### **4.3 – LOTISSEMENT DU PRE : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

---

Monsieur PERROCHEAU présente à l'assemblée une proposition de prix de vente relative à la commercialisation des terrains du futur Lotissement Du Pré proposés par la commission Urbanisme.

Il précise que les prix prennent en compte l'ensemble des coûts relatifs à l'aménagement du futur Lotissement (acquisitions foncières, prévisions des coûts de viabilisation, voiries et stationnements, frais de gestion,).

Le prix est fixé par terrain car les potentialités sont différentes (orientations, accès...). Le coût moyen s'élève à 102€ HT le M2 viabilisé.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'ensemble des prix des parcelles du futur Lotissement Du Pré présentés par l'adjoint au Maire, annexés en pièce-jointe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint à déposer les dossiers de commercialisation du lotissement Du Pré en l'étude de Maître CHAIGNEAU, Notaire à La Mothe-Achard, commune des Achards, et à signer les actes ainsi que toutes pièces correspondantes.

#### **4.4– ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION ANNUELLE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

---

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modalités techniques et financières de réalisation pluriannuel de rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire indique qu'une enveloppe prévisionnelle de 145 000€ HT est prévue sur 3 exercices pour l'ensemble des travaux de rénovation fléché en collaboration avec le SyDEV. La participation communale s'élève à 25 000€ au titre de l'année 2020.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation du programme de rénovation de l'éclairage public pour un montant de participation communale à hauteur de 25 000€ au titre de l'année 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dont la convention à intervenir avec le SyDEV.

*Arrivée de Mme CHIFFOLEAU à 21h25*

## 5. RAPPORT DES COMMISSIONS

---

### 5.1 – ENFANCE – JEUNESSE – MME COLARD

Conseil d'école : 150 élèves inscrits à la rentrée mais 4 départs sont à déplorer. 146 élèves sont donc présents à cette date dans l'établissement. Des satisfactions sur le matériel acheté (jeux de cours) et sur le lancement des activités sportives avec Olivier LORMEAU.

CME : Visite de Vendée Tri avec 13 personnes dont 4 CME. Satisfaction générale. Bonne participation des jeunes élus au 11 novembre.

### 5.2 - URBANISME – M. PERROCHEAU

#### \* Avenant marché de voirie – La Florencière :

Monsieur le Maire précise qu'un avenant relatif au marché de voirie de La Florencière dont l'entreprise VALOT TP est titulaire s'avère nécessaire pour la réalisation de travaux complémentaires (notamment au niveau des trottoirs et stationnements).

Aussi, Monsieur le Maire présente l'avenant numéro 1 :

Montant initial du marché : 125 996,10€ HT  
Avenant 1 : 3708,75€ HT (2,94%)  
Montant total des travaux : 129 704,85€ HT

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant numéro 1 relatif au marché de travaux du Lotissement La Florencière,
- **FIXE** le nouveau montant du marché à 129 704,85€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

#### \* Empiètement sur domaine public Les Loges:

Monsieur le Maire indique que les Cts FRICOT ancien propriétaire de la parcelle cadastrée ZM59 ont réalisé une construction (véranda) qui empiète sur le domaine public depuis plus de 30 ans.

Afin de régulariser cette situation, à la demande des intéressés, il est proposé de céder l'emprise foncière de l'empiètement à M. et Mme BORD nouveaux propriétaires de la parcelle cadastrée ZM59.

---

Après avoir discuté à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** de céder à M. et Mme BORD, sises aux Loges un délaissé de voirie d'une surface à préciser par document d'arpentage
- **FIXE** à hauteur de 10€ TTC le M2 le prix de vente,
- **CONSTATE** la désaffectation à l'usage du public de la voirie concernée par l'empiètement (conformément au plan joint),
- **PRECISE** le déclassement de fait de ce délaissé n'ayant plus d'usage de circulation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

### ▪ Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Prémption Urbain sur le bien suivant :

\*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur les parcelles AC 34 et 152, 11, rue du Stade d'une surface de 281M2.

\*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur les parcelles AD 138, 139 et 140, rue du Gué et la Louvetière d'une surface de 417M2.

\* Terrain non bâti situé sur la parcelle YC 118 Le Genêt d'une surface de 835M2.

\* Terrains non bâtis situés sur les parcelles YD 73 et 74 Chemin de ceinture d'une surface de 932M2.

### ▪ Subvention exceptionnelle Dart's Flavaises

Monsieur le Maire précise que l'association sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ pour la participation à une compétition nationale et ainsi représenter la commune dans l'hexagone.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le versement auprès de l'association Drat's flavaises d'une subvention exceptionnelle de 150€,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ▪ Consultation pare-ballons terrains de foot :

Monsieur le Maire rappelle la demande exprimée par le club de foot d'achat d'un pare-ballons à proximité du terrain d'honneur. Celle-ci avait été inscrite au budget 2019.

Après consultation, l'offre de l'entreprise VERTYS d'un montant de 10 760€ HT est la mieux disante.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise VERTYS pour un montant total HT de 10 760€ HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

### ▪ AGENDA :

Rappel : clôture enquête publique PLUiH : vendredi 22 novembre

Officialisation du jumelage avec Prayssac : 30 novembre 2019

Téléthon : 6 et 7 décembre

Vœux du CCAS : 17 décembre à 12h

Vœux du personnel communal et Marpa : 20 décembre à 19h

Prochain CM : jeudi 19 décembre à 20h30

La séance est levée à 22 heures 17.

<b>M. PAGEAUD</b>	<b>M. PAJOT</b>	<b>M<sup>me</sup> COLARD</b>	<b>M. PERROCHEAU</b>
<b>M<sup>me</sup> DELAPRE</b>	<b>M. NAVARRE</b>	<b>Absent excusé</b> <b>M. GIGAUD</b>	<b>M<sup>me</sup> CHAIGNE</b>
<b>M<sup>me</sup> BOUTOLLEAU</b>	<b>M<sup>me</sup> CHIFFOLEAU</b>	<b>M. TERTRAIS</b>	<b>Absente excusée</b> <b>M<sup>me</sup> DULOU</b>
<b>Absente excusée</b> <b>M<sup>me</sup> ALLARD</b>	<b>M. CHETANNEAU</b>	<b>M. HOCQUARD</b>	<b>M<sup>me</sup> CHAIGNEAU</b>
<b>M. DELHOMMEAU</b>			